

CHARTRE D'ACCESSIBILITÉ ET D'INCLUSION

SAS WEBACAD

NDA : 44570472057

SIEGE SOCIAL : 16 RUE DU REBBERG, 57400 SARREBOURG

SIRET : 98516361700014

PLATEAU TECHNIQUE DE FORMATION : 15 RUE DE LA GARE, 57400 SARREBOURG

SIRET : 98516361700022

Certifié Qualiopi

Mise à jour : 31/03/2026

PRÉAMBULE

La présente charte d'accessibilité et d'inclusion s'applique à toutes les activités de WebAcad, incluant les actions de formation (AF), les formations par apprentissage (CFA), et la validation des acquis de l'expérience (VAE). Elle concerne les stagiaires, apprenants, candidats VAE, formateurs, personnel administratif et technique, clients, partenaires, et toute autre partie prenante. Cette charte formalise l'engagement de WebAcad à garantir l'accessibilité de ses prestations et à promouvoir un environnement inclusif, en conformité avec la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, le Référentiel National Qualité (Qualiopi), et le RGPD

ARTICLE 1 : PRINCIPES FONDAMENTAUX

WebAcad s'appuie sur les principes de base suivants :

Accessibilité : Offrir un accès équitable aux formations, ressources et locaux, quelles que soient les contraintes des individus.

Inclusion et Équité : Valoriser la diversité des profils, garantir un environnement sans discrimination et assurer des opportunités égales pour tous grâce à des ajustements adaptés.

Collaboration : Impliquer toutes les parties prenantes dans cette démarche inclusive.

ARTICLE 2 : ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE

Locaux : Les locaux de WebAcad respectent les normes des Établissements Recevant du Public (ERP), avec des accès adaptés (rampes, signalétique claire, portes larges pour les personnes à mobilité réduite).

Aménagements : Toute demande d'aménagement spécifique (ex: place réservée, éclairage adapté) est étudiée par le Référent Handicap/Accessibilité et mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Mobilité : WebAcad collabore avec des partenaires locaux pour faciliter l'accès au site si besoin

ARTICLE 3 : ACCESSIBILITÉ PÉDAGOGIQUE ET NUMÉRIQUE

Adaptation des contenus : Les supports pédagogiques sont proposés en formats variés (numérique, papier, gros caractères, audio) selon les besoins. Les formateurs adaptent leurs méthodes pour les apprenants ayant des troubles cognitifs ou sensoriels.

Évaluation : Les modalités d'évaluation (examens, jurys) peuvent être ajustées (tiers-temps supplémentaire, outils adaptés, oral au lieu d'écrit) pour garantir l'équité, dans le respect des exigences du certificateur.

Plateforme LMS : Les contenus numériques respectent les standards d'accessibilité (compatibilité avec les lecteurs d'écran, navigation au clavier, vidéos sous-titrées, contrastes élevés)

ARTICLE 4 : LE RÉFÉRENT ACCESSIBILITÉ / HANDICAP

Mission : Un Référent Accessibilité/Handicap est désigné pour coordonner les actions d'inclusion (évaluation des besoins, mise en œuvre des aménagements, suivi).

Processus et délai : Les demandes d'aménagement sont adressées par écrit ou lors de l'entretien de positionnement. Le référent apporte une réponse sous 5 jours ouvrables et collabore avec l'équipe pédagogique pour trouver des solutions adaptées.

Confidentialité : Les données médicales fournies sont traitées avec la plus stricte confidentialité (RGPD) avec un accès restreint au Référent Handicap et au DPO

ARTICLE 5 : MOBILISATION DES PARTENAIRES ET RÉSEAUX

Pour garantir un accompagnement de qualité, WebAcad s'appuie sur un réseau d'acteurs spécialisés. Le Référent Handicap mobilise selon les besoins : L'Agefiph et le FIPHFP (pour les aides et financements).

Cap Emploi et les MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées) locales.

La Ressource Handicap Formation (RHF) de la région. Les engagements de ces partenaires sont intégrés à nos processus de suivi, particulièrement pour garantir la continuité des adaptations lors des périodes en entreprise (CFA).

ARTICLE 6 : CONFORMITÉ QUALIOPi ET AMÉLIORATION CONTINUE

Qualité : Les actions d'accessibilité s'inscrivent directement dans le respect de notre certification Qualiopi, notamment pour l'adaptation des moyens (Critère 3), l'accompagnement (Critère 5), et la mobilisation d'expertises (Indicateur 26).

Gestion des réclamations : Toute insatisfaction ou difficulté liée à l'accessibilité doit être adressée à l'adresse dédiée : accessibilite@webacad.fr. Une réponse et un plan d'action correctif seront fournis sous 10 jours ouvrables.

Traçabilité : Toutes les démarches (demandes, solutions apportées, contacts avec les partenaires) sont rigoureusement documentées dans un Registre d'Accessibilité afin de répondre aux exigences d'audit Qualiopi.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION ET ACCEPTATION

Sensibilisation : WebAcad s'engage à former son personnel et ses formateurs à l'accueil inclusif, et organise des actions de sensibilisation pour les apprenants afin de promouvoir une culture inclusive.

Application : Cette charte entre en vigueur dès sa transmission aux parties prenantes. La signature d'un contrat (formation, travail, partenariat) ou l'accès au LMS vaut acceptation pleine et entière de la présente charte.